



22 rue Eugène Thomas
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 41 40 70
Email: crealr@club-internet.fr

ARCHITECTURE
AMÉNAGEMENT
URBANISME
HABITAT

Commune de NAVES

Révision du Plan Local d'Urbanisme

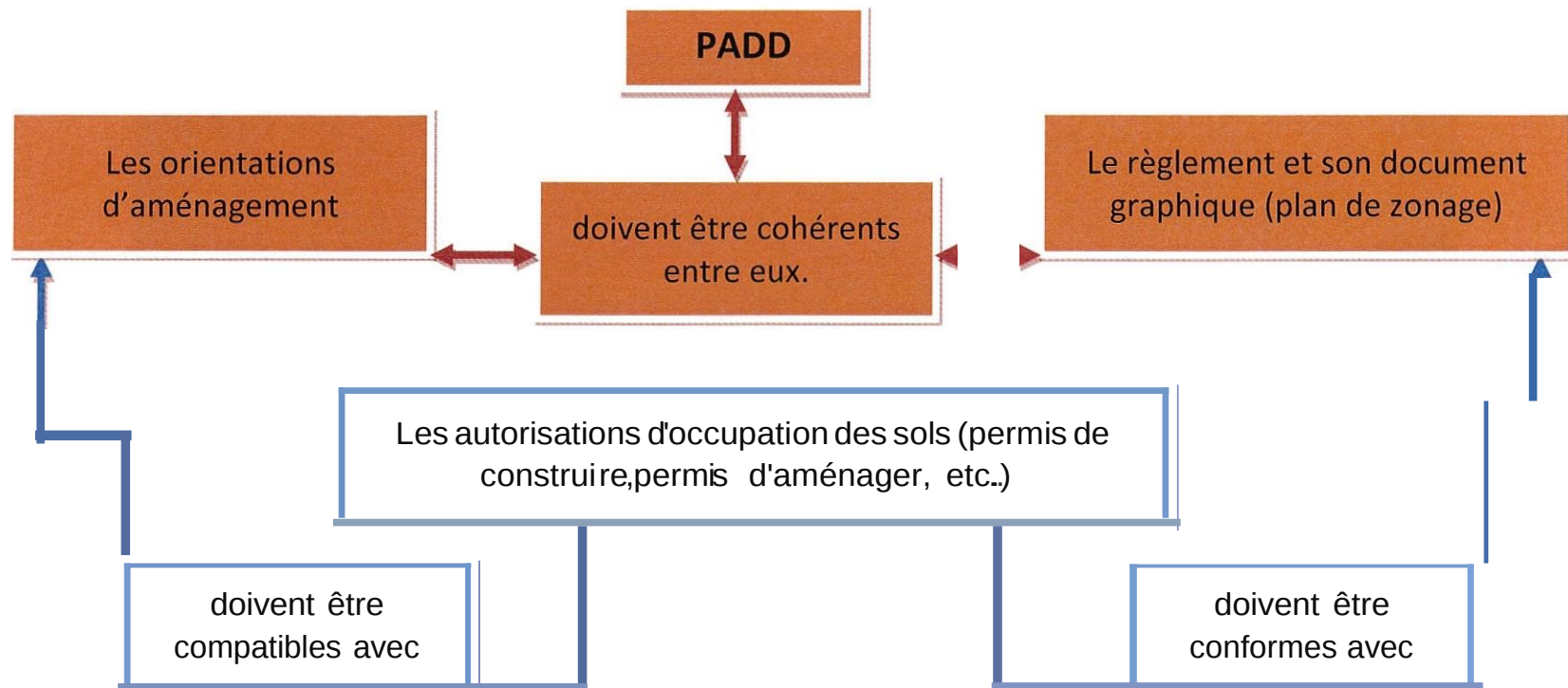


Orientations d'aménagement

Document modifié suite à la revision allégée n°2 du PLU
Document modifié suite à la modification simplifiée n°5 du PLU

LES RELATIONS DES PIÈCES DU PLU ENTRE ELLES

Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, travaux soumis à déclaration préalable, clôtures, permis de démolir) et les opérations d'aménagement devront être conformes aux prescriptions du règlement et aux indications du plan de zonage. En outre, elles devront être compatibles avec les orientations d'aménagement.



PLU DE NAVES

Orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement suivantes concernent les secteurs classés en **zone 1AUa** et un secteur classé en **zone 1AUx**.

La réflexion relative à ces secteurs qui conduit à la définition d'orientations d'aménagement s'inscrit dans la **démarche AEU** (Approche environnementale de l'Urbanisme) engagée par la commune pour la révision de son PLU.

Certains thèmes de l'AEU sont traités **de façon globale** (par ex : déchets, énergie, stationnement, circulation piétonne). **D'autres sont détaillés** à l'échelle de chaque secteur (biodiversité, eau, transports/déplacements, gestion économe de l'espace).

UN ECOQUARTIER A NAVES ?

La démarche AEU est la démarche privilégiée pour concevoir ce type de quartier. De l'un à l'autre, il n'y a qu'un pas. Mais le terme d'éco-quartier est un terme à la mode, dont il convient de préciser la définition.

Les éco-quartiers doivent répondre à des enjeux ***de qualité environnementale et de durabilité*** :

- Désenclaver, intégrer et recoudre les quartiers en les reliant entre eux ;
- Créer de nouvelles liaisons avec l'ensemble de la commune ainsi que de nouvelles centralités ;
- Améliorer la desserte en transports en commun et développer les modes de déplacement doux (un quartier sans voitures ?) ;
- Valoriser les espaces publics et créer de nouveaux «poumons verts », favoriser la biodiversité urbaine rurale ;
- Respecter le site et valoriser son potentiel ;
- Favoriser la mixité urbaine et créer de nouvelles attractivités, en développant des logements, des activités économiques, des équipements publics de proximité ou à l'échelle communale ;
- Favoriser la création d'un territoire « économe en ressources » : économies d'espaces et préservation des zones naturelles, réutilisation de l'eau, économies d'énergie et énergies renouvelables ;
- Réaliser des bâtiments, (logements et équipements publics) de qualité architecturale exemplaire en associant un objectif de type HQE et une performance énergétique élevée : EFFINERGIE, BEPOS.
- Encourager le traitement optimal des déchets.

UN ECOQUARTIER A NAVES?

La création d'un éco-quartier doit être portée par une **volonté** politique et une dynamique **participative**.

C'est une démarche qui conduit à fixer des exigences à la conception, à la réalisation, à l'appropriation et à la gestion d'une opération répondant à chacun des **enjeux** de qualité environnementale et de durabilité suscités, **pris un à un et tous ensemble**.

Toutefois, il ne s'agit pas d'appliquer une recette sans réflexion propre au territoire. En milieu rural, il n'est pas toujours possible d'avoir une réponse pertinente (au moins à court terme) à tous les enjeux. Par exemple, sur la maîtrise des déplacements, l'absence de desserte correcte de la plupart des communes rurales, par une ligne de transports en commun, doit elle les priver de la conception d'un éco-quartier ? Non, l'enjeu de maîtrise des déplacements existe bien mais la réponse doit être adaptée.

ENJEUX ECOQUARTIERS	ORIENTATIONS
LIENS AVEC LA VILLE EXISTANTE - Désenclaver, intégrer et recoudre les quartiers en les reliant entre eux ; -Créer de nouvelles liaisons avec l'ensemble de la commune ainsi que de nouvelles centralités ; - Améliorer la desserte en transports en commun et développer les modes de déplacement doux (un quartier sans voitures ?) ;	⇒ La trame des voies et leur profil doit permet de répondre aux objectifs d'intégration des nouveaux quartiers dans la commune, ce point sera détaillé ultérieurement pour chaque quartier. ⇒ L'aménagement de chaque zone doit intégrer sa propre réflexion en matière de cheminements piétons ; la trame des noues peut être aussi l'occasion de créer un maillage de chemins piétonniers. (voir exemple d'aménagement à la fin du document) ⇒ Déplacements vélos, rollers et autres gyropodes : pas d'orientation particulière compte tenu du relief. Toutefois, l'aménagement d'une liaison douce rue des Arènes vers les équipements sportifs devrait faciliter leur usage. Transports en commun : à réfléchir avec la Communauté d'agglomération (elle a pris la compétence depuis le 1er janvier 2012)
ACCES, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT	⇒ le stationnement des résidants doit se faire en dehors de la voie. Il peut être : • sur la parcelle, •Ou sur des parkings de proximité
ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE	⇒ Le stationnement visiteurs peut être assuré par des petites poches de stationnement, plutôt qu'un stationnement linéaire qui dilate les espaces dédiés à la voirie. Le stationnement peut se faire sur des espaces non imperméabilisés. (voir exemple d'aménagement à la fin du document))

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

ENJEUX ECOQUARTIERS	ORIENTATIONS
-Favoriser la mixité urbaine et créer de nouvelles attractivités , en développant des logements, des activités économiques , des équipements publics de proximité ou à l'échelle communale ; - Favoriser la création d'un territoire « économe en ressources » : économies d'espaces et préservation des zones naturelles,	⇒ A l'échelle de Naves, structuration du développement urbain à proximité de l'axe Soleilhavoup - le bourg et des équipements sportifs , commerces et services situés sur cet axe. ⇒ Intégrer des typologies variées dans la production de logements: logements sociaux (diversifier les produits en utilisant des financements diversifiés: PLU, PLAI, PLS ou accession sociale, etc ...), primo-accédants, petits et grands terrains... ⇒ diversifier les formes urbaines : maisons de ville ou de village en mitoyenneté, voire petits collectifs (R+1 ou R+2), et non pas uniquement maisons individuelles isolées au milieu de sa parcelle. (voir exemples à la fin de ce document) ⇒ Ratio moyen de 13 logements à l'hectare, 25 % en espaces verts, gestion du pluvial, stationnement et circulations piéton, vélos, autos

THEME	ORIENTATIONS
INCITATION A LA MAITRISE DE L'ENERGIE - Favoriser la création d'un territoire « économe en ressources » : économies d'espaces et préservation des zones naturelles , réutilisation de l'eau, économies d'énergie et énergies renouvelables ; - Réaliser des bâtiments, (logements et équipements publics) de qualité architecturale exemplaire en associant un objectif de type HQE et une performance énergétique élevée EFFINERGIE, BEPOS. -Encourager le traitement optimal des déchets.	⇒ Imposer l'absorption de l'eau pluviale sur la parcelle pour éviter un ruissellement vers une zone sensible, ⇒ Imposer la mise en place d'un système de récupération de l'eau pluviale quel qu'il soit (récupérateur ou citerne) en vue de sa réutilisation (au minimum, arrosage), ⇒ Gestion de l'eau pluviale par des noues réalisées sur espace public ⇒ Parking collectif végétalisé ⇒ Favoriser les toitures végétalisées

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

THEME	ORIENTATIONS
INCITATION A LA MAITRISE DE L'ENERGIE - Favoriser la création d'un territoire « économe en ressources » : économies d'espaces et préservation des zones naturelles , réutilisation de l'eau, économies d'énergie et énergies renouvelables ; - Réaliser des bâtiments, (logements et équipements publics) de qualité architecturale exemplaire en associant un objectif de type HOE et une performance énergétique élevée EFFINERGIE, BEPOS. -Encourager le traitement optimal des déchets.	⇒ L'implantation du bâti devra s'orienter de façon à présenter la plus large façade et des ouvertures vers le sud. Cela favorisera la réduction de la consommation d'énergie, notamment en hiver. A adapter en fonction du relief. Ce dispositif a cependant un inconvénient : celui de ne pas toujours favoriser une implantation du bâti compacte, comme on peut en trouver dans les villages anciens. ⇒ Encourager la production d'énergie renouvelable solaire, géothermique ou éolienne, ⇒ Encourager la conception de bâtiments bioclimatiques (par ex lotissement communal avec cahier des charges spécifique ou opération de logements sociaux BBC ou HQE), toitures végétalisées, etc... ⇒ Favoriser l'utilisation de composteurs, ⇒ Favoriser une gestion optimisée des déchets ménagers suivant les orientations de l'autorité compétente, avec une insertion paysagère en cas de stockage centralisé à l'entrée des opérations



PLU DE NAVES

Orientations d'aménagement détaillées par quartier

Les orientations d'aménagement suivantes concernent les secteurs classés en **zone 1AUa** et un secteur classé en **zone 1AUx**.

Ces orientations s'appliquent en plus des points traités de façon générale dans la partie précédente.

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DU CENTRE BOURG

ETAT ACTUEL



Vue depuis la rue du Pré Bourru, au Nord Est du site



Vue depuis la rue du Pré Bourru



Vue depuis la rue de l'Abbé Niel, au Nord Ouest du site

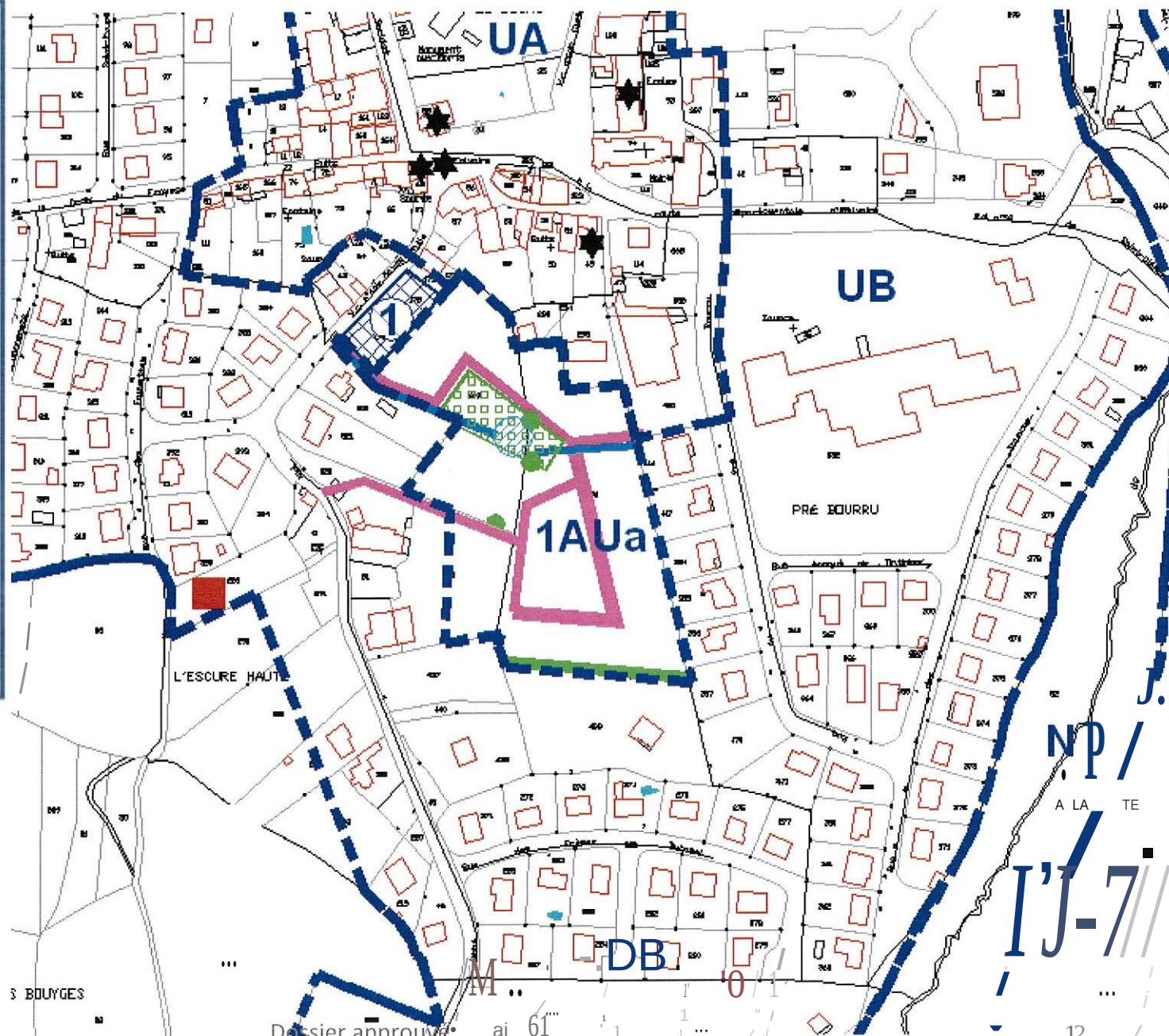
SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DU CENTRE BOURG

ORIENTATIONS :

- Placer l'eau au cœur de l'opération par un aménagement sous forme d'espaces verts autour de la gestion des eaux pluviales mettant en valeur la présence de l'eau.
- Ces espaces verts pourraient prendre la forme de jardins partagés...
- Conserver les arbres isolés et les haies bocagères existantes.
- Si possible, créer deux accès à la zone.

Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé ou talweg existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou verger à créer. Voir orientations dans le texte
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer



Dossier approuvé

ai 61"

1

1

1

1

Sans échelle

12

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa LES ESPINASSES (ENTREE SUD EST DU BOURG)

ETAT ACTUEL



Vue depuis l'entrée nord du chemin des Baladous



Vue depuis l'entrée sud du chemin des Baladous



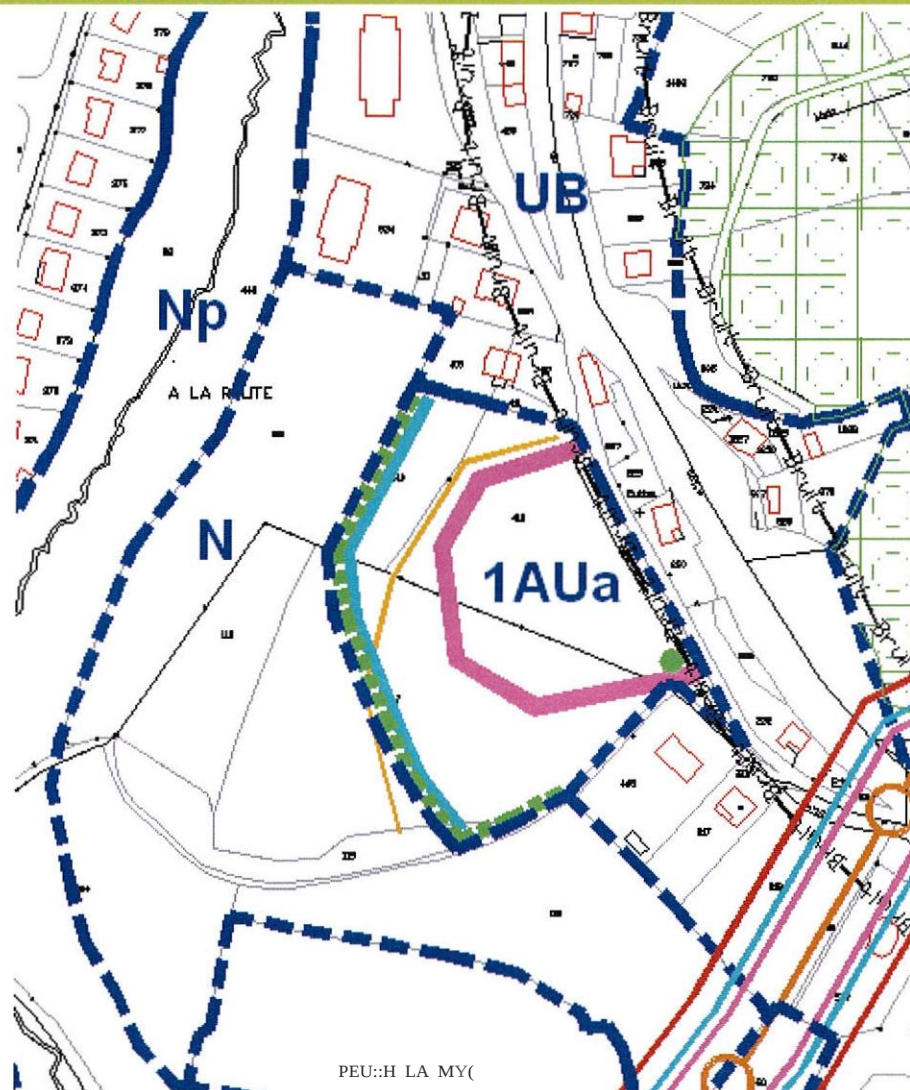
SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa LES ESPINASSES (ENTREE SUD EST DU BOURG)

ORIENTATIONS :

- Organiser la zone autour d'une voie à créer, qui suit en partie la courbe de niveau : respect du site.
- Si possible, créer deux accès à la zone.
- Conserver les arbres isolés
- Créer une haie bocagère d'essences locales et variées en limite basse de l'opération pour intégration paysagère et gestion des eaux pluviales.
- Doubler cette haie par une noue pour la gestion des eaux pluviales (principe de limitation des rejets en dehors de l'opération)

Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Ravon à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant à conserver
	Espace vert, boisement ou vergers à créer. Voir orientations dans le texte.
	Arbre isolé existant à conserver
	Haie bocagère existante à conserver
	Haie bocagère à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière à créer



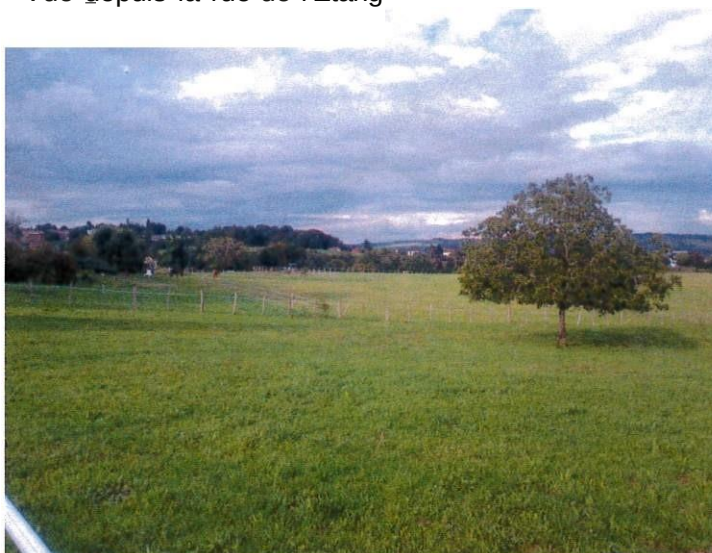
Sans échelle

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa CENTRE BOURG {FOIRAIL}

ETAT ACTUEL



Vue depuis la rue de l'Etang



Vue depuis la rue du Foirail/rue Gustave Simon



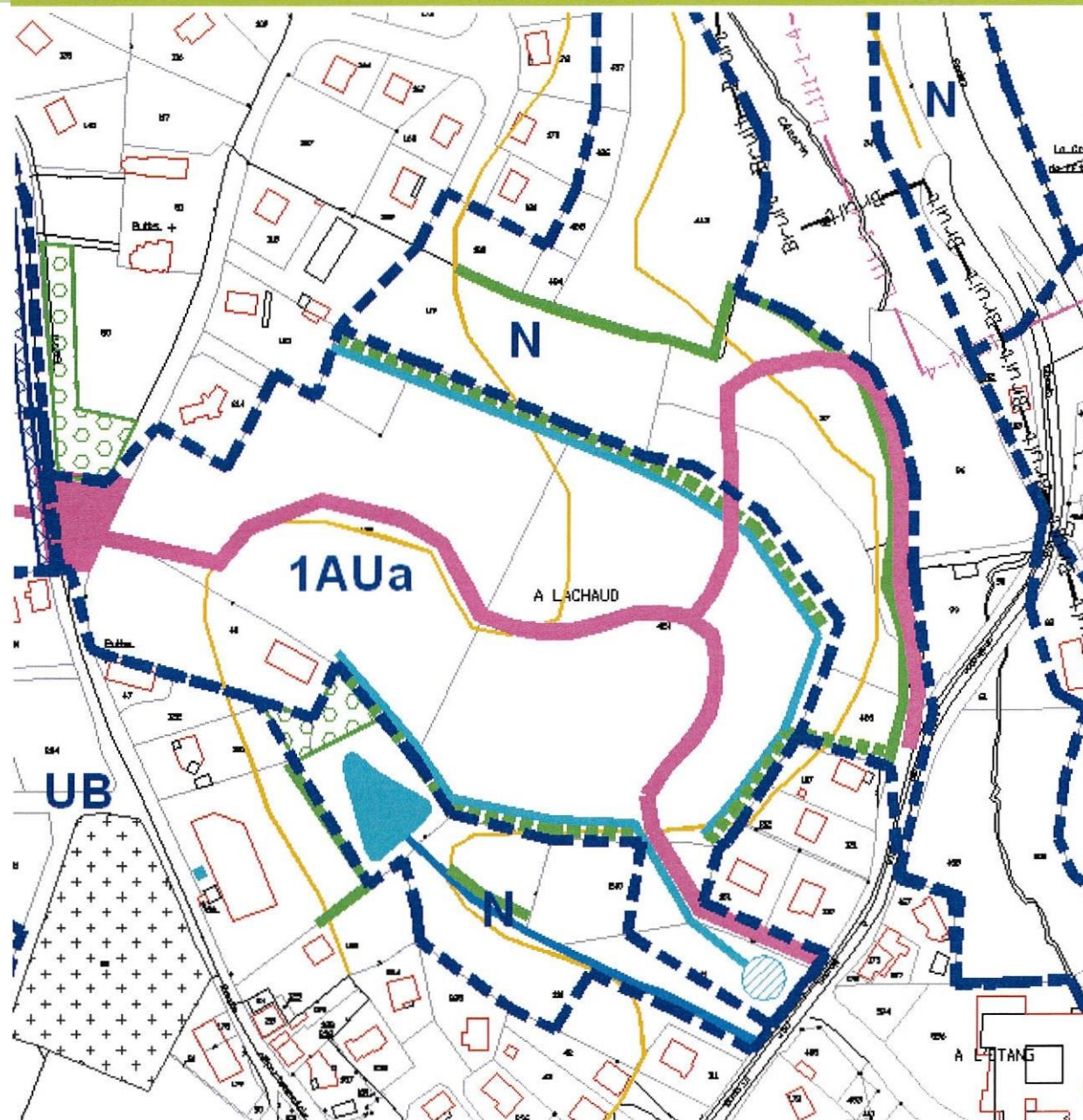
SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1A Ua CENTRE BOURG {FOIRAIL}

ORIENTATIONS :

- Organiser la zone autour d'une voie qui serpente sur le site : respect du site.
- Si possible, créer deux accès à la zone.
- Mais préserver la partie basse de la zone autour du ruisseau.
- Mettre en valeur le ruisseau par un espace vert ou donner une fonction sociale : jardins partagés...
- Créer une haie bocagère d'essences locales et variées en limite basse de l'opération pour intégration paysagère et gestion des eaux pluviales.
- Doublé cette haie par une noue pour la gestion des eaux pluviales (principe de limitation des rejets en dehors de l'opération)
- Compte tenu de la superficie de la zone, prévoir des bassins de rétention à intégrer à un aménagement paysager

Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé ou talweg existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou vergers existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou vergers à créer. Voir orientations dans le texte
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer



Sans échelle

SECTEURS À AMÉNAGER : ZONE 1AUa LACHAUD ET LES BRUYERES

ETAT ACTUEL

LES BRUYERES



Vue depuis la RD 53 au sud du site

LACHAUD



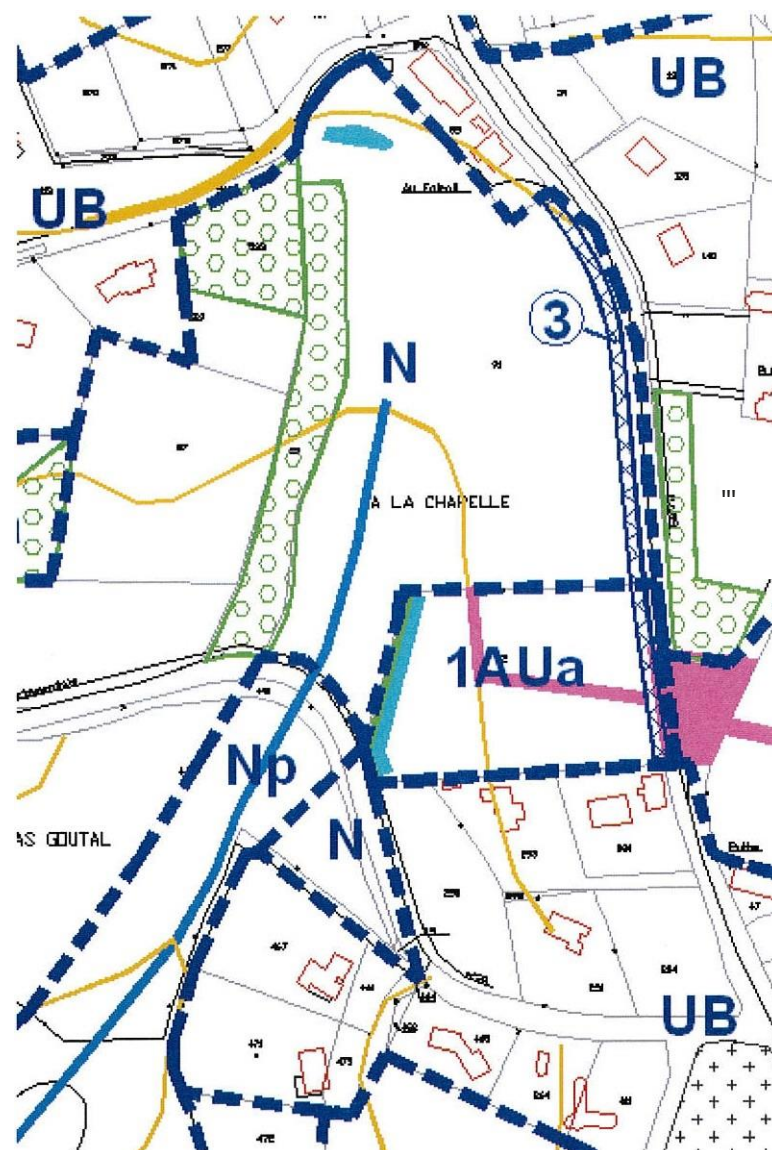
Vue depuis la rue Jean-Baptiste Guillot,
à l'Ouest du site



Vue depuis la rue des Arènes, à l'est du site

ORIENTATIONS :

- Organiser la zone autour d'une voie en impasse. Pas de sortie sur la RD 26 : respect du site et sécurité des accès.
- Prévoir la possibilité de continuer la voie de desserte vers le Nord pour une extension future de l'urbanisation.
- Préserver la mouillère dans le creux du vallon à l'Ouest de la zone.
- Créer une haie bocagère d'essences locales et variées en limite basse de l'opération pour intégration paysagère et gestion des eaux pluviales.
- Doubler cette haie par une noue pour la gestion des eaux pluviales (principe de limitation des rejets en dehors de l'opération)
- Prévoir des espaces verts en transition avec la rue des Arènes, pouvant permettre la création d'une liaison douce entre le bourg et les équipements sportifs.



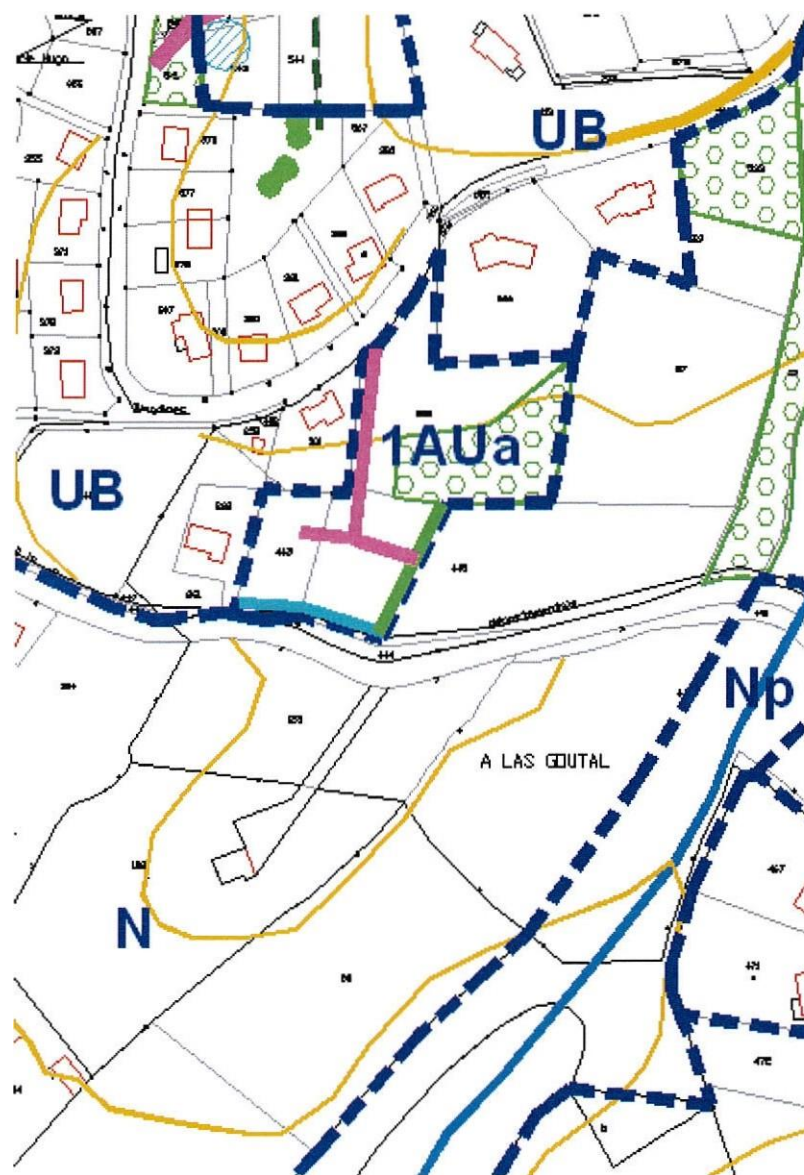
Sans échelle Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou verger à créer. Voir orientations dans le texte
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa LES BRUYERES

ORIENTATIONS :

- Préserver le boisement au cœur de la zone
- Organiser la zone autour d'une voie en impasse. Pas de sortie sur la RD 26 : respect du site et sécurité des accès.
- Prévoir la possibilité de continuer la voie de desserte vers l'Est pour une extension future de l'urbanisation.
- Créer une haie bocagère d'essences locales et variées en limite est de l'opération pour intégration paysagère
- En limite basse du site, créer une noue pour la gestion des eaux pluviales (principe de limitation des rejets en dehors de l'opération).

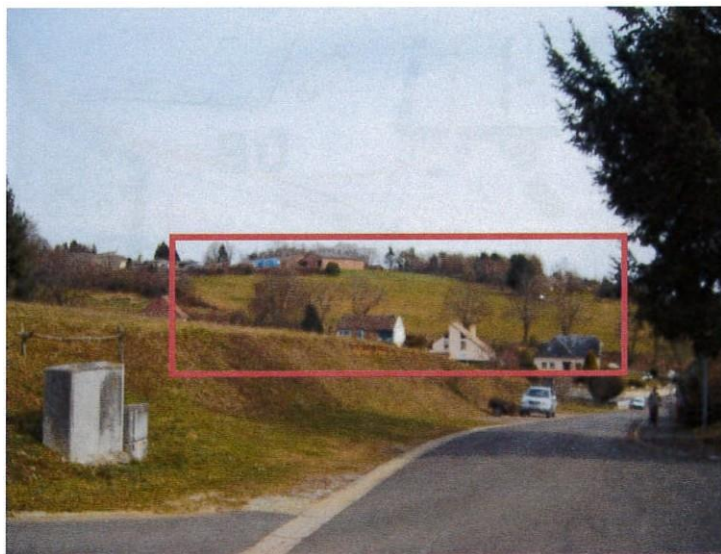


Sans échelle Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé ou talweg existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou verger à créer. Voir orientations dans le texte.
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DERRIERE LE CENTRE D'INSEMINATION

ETAT ACTUEL
LE SITE



Vue lointaine depuis le nouveau cimetière



Vue depuis l'extrémité sud ouest de la zone



Vue sur la partie Nord du site



Vue depuis la limite sud à mi-pente

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DERRIERE LE CENTRE D'INSEMINATION

ETAT ACTUEL
LE SITE



Espace vert rue des Bruyères



Accès existant rue des Genêts



Accès piéton en limite sud du site, rue des Bruyères

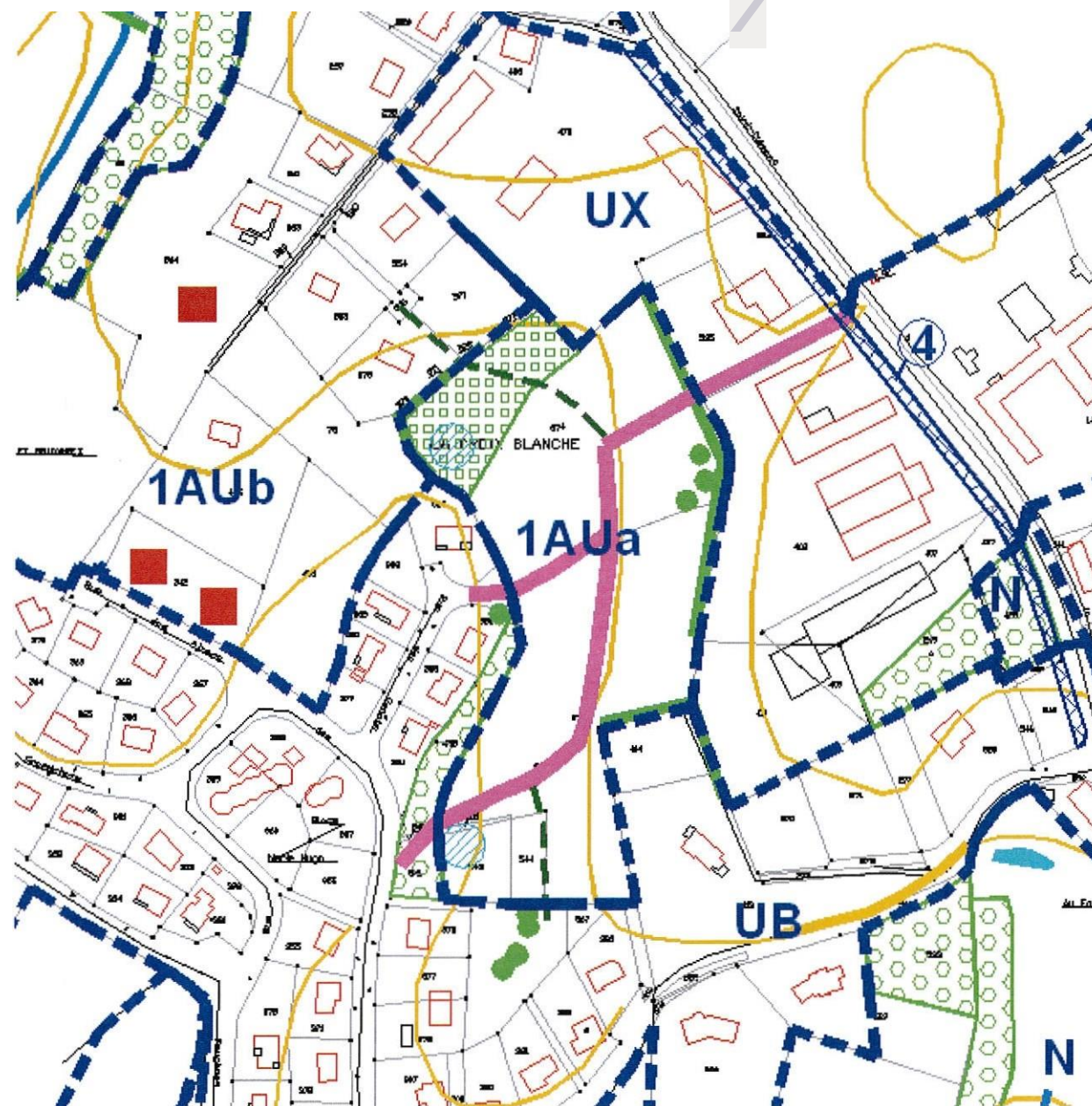
SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DERRIERE LE CENTRE D'INSEMINATION

ORIENTATIONS :

- Préserver les lisières, haies bocagères et arbres isolés existants
- Prévoir réalisation de bassins d'orage compte tenu de la superficie et du relief de la zone.
- Organiser la zone autour d'une voie à créer, qui suit la courbe de niveau : respect du site
- Si possible prévoir un accès par l'ancien centre d'insémination.
- Prévoir des liaisons piétonnes vers les quartiers voisins.

Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé ou talweg existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Troue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou verger à créer. Voir orientations dans le texte
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer



Sans échelle

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa LA GENESTE-LA CONCHE

ETAT ACTUEL
LE SITE



Vue sur les bords de la rue des Arènes, au sud de la Conche



Boisement/verger, au sud de la Conche



Vue sur le site depuis la rue des Arènes

ETAT ACTUEL
LE SITE



BoisemenUverger, au sud de la Conche, vue depuis la rue à l'ouest du site.

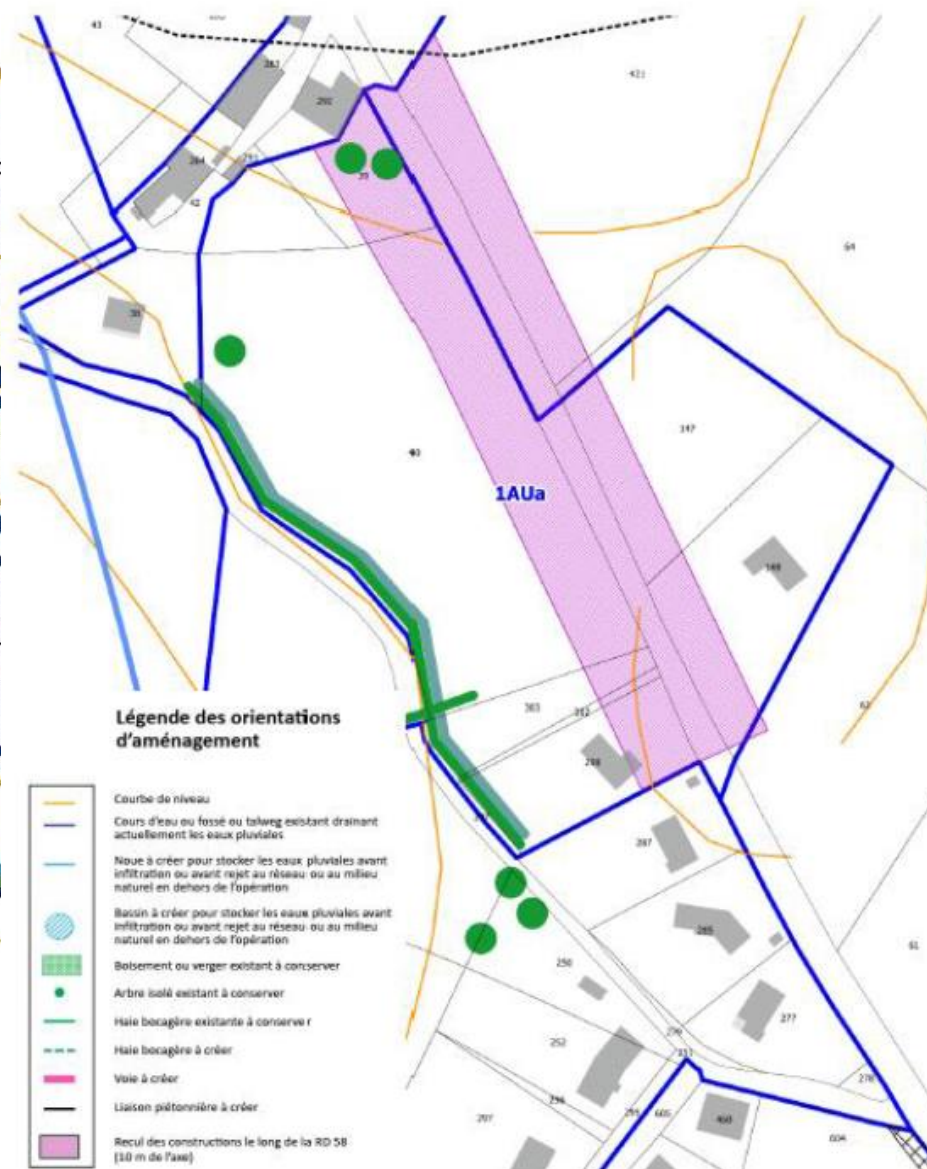


Maisons nouvelles à l'entrée
de la rue menant à Faugères

SECTEUR À AMÉNAGER : LA GENESTE-LA CONCHE

ORIENTATIONS :

- Maintenir le paysage agricole en bord de voie et créer une transition avec la route par des vergers à créer (verger biologique limitant impact des traitements sur la santé)
- Planter une haie bocagère d'essences locales et variées en limite ouest de la zone pour intégration paysagère et gestion des eaux pluviales
- Doubler la haie en limite basse de zone par une noue pour la gestion des eaux pluviales (principe de limitation des rejets en dehors de l'opération) .



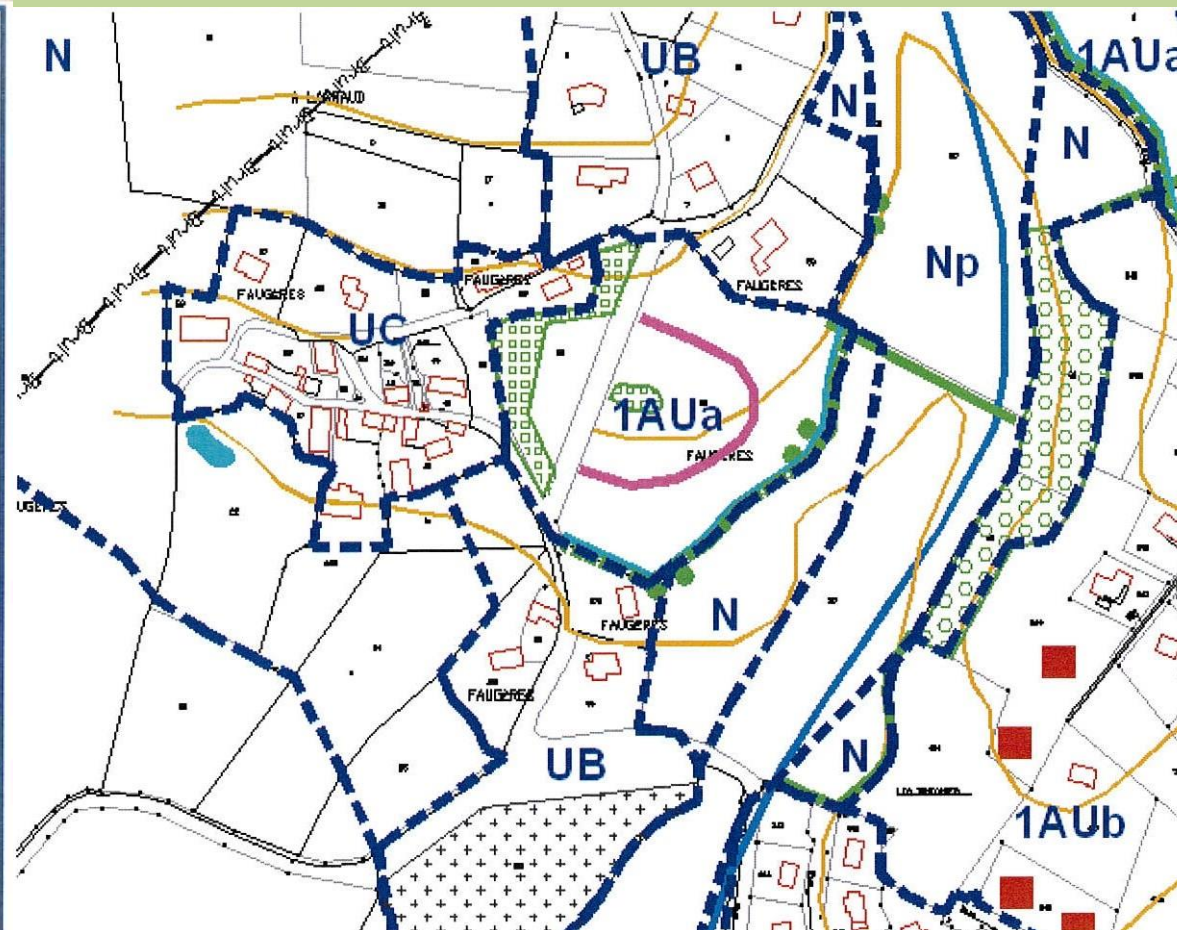
ETAT ACTUEL
LE SITE



SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DE FAUGERES

ORIENTATIONS :

- Redéfinir une limite claire avec la zone naturelle à l'Est sous forme de haie bocagère d'essences locales et variées
- Créer une transition avec le village par des vergers à conserver et à créer (verger biologique limitant impact des traitements sur la santé)
- Un espace vert central = verger biologique au cœur de la zone ?
- Doubler la haie en limite de zone par une noue pour la gestion des eaux pluviales (principe de limitation des rejets en dehors de l'opération).
- Organiser la zone autour d'une voie à créer, qui suit la courbe de niveau : respect du site.



Sans échelle

Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé ou talweg existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou verger à créer. Voir orientations dans le texte
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DE BEL ASPECT

ETAT ACTUEL
LES ABORDS DU
SITE



SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DE BEL ASPECT

ETAT ACTUEL
LE SITE



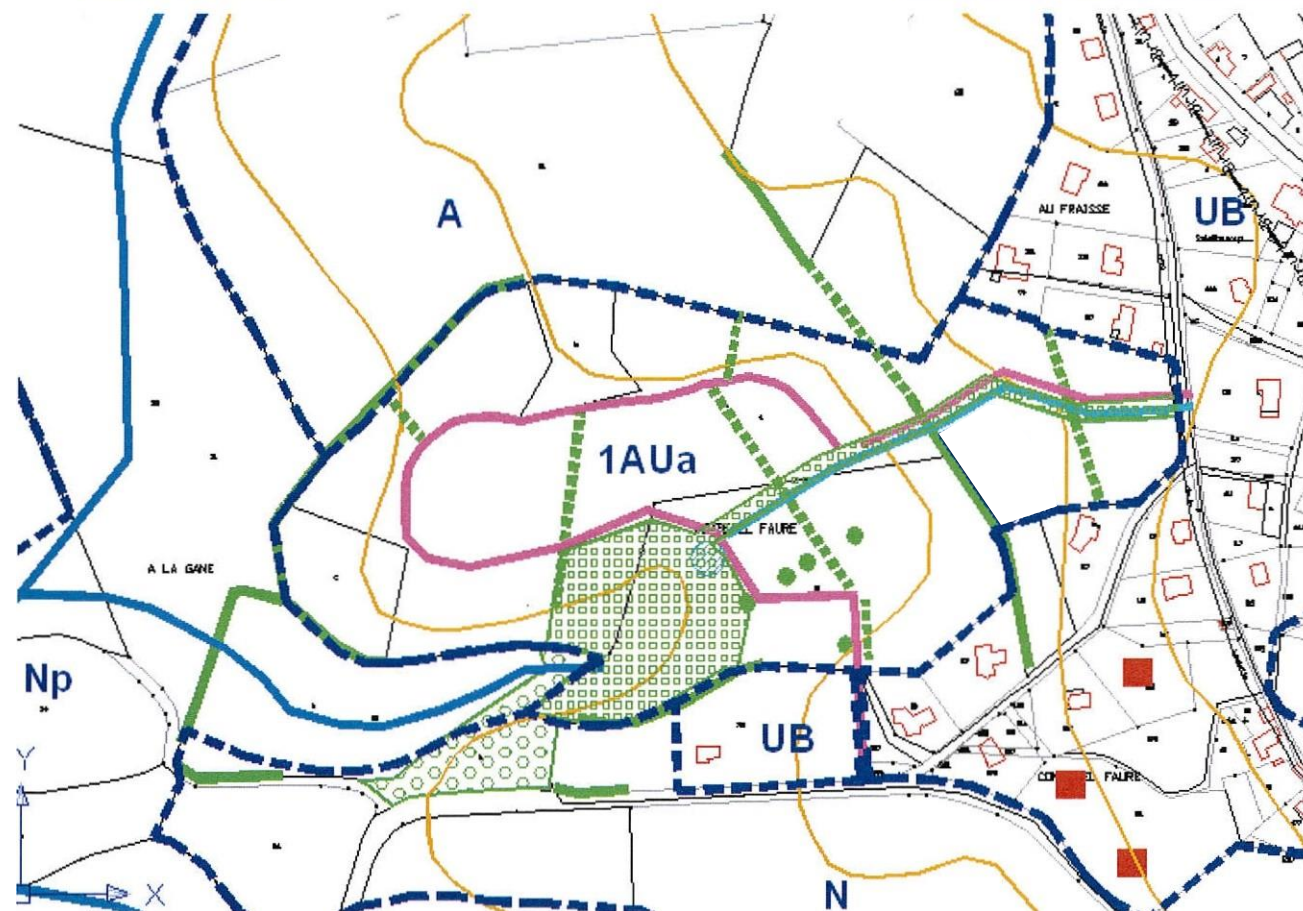
SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DE BEL ASPECT

ORIENTATIONS :

- Respect du site : recréer une trame bocagère à l'intérieur de l'opération en reliant les éléments végétaux à conserver : préserver les boisements et les haies existants.
- Planter une haie bocagère d'essences locales et variées en limite basse de l'opération pour gestion des eaux pluviales
- Doubler cette haie par une noue pour la gestion des eaux pluviales (principe de limitation des rejets en dehors de l'opération).
- Placer l'eau au cœur de l'opération par des aménagements paysagers autour de la gestion des eaux pluviales et par la mise en valeur de la mouillère.
- Une voie en boucle parallèle aux courbes de niveau en grande partie
 - 2 accès si possible.

Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé ou talweg existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou verger à créer. Voir orientations dans le texte
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer



Sans échelle

SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DE SOLEILHAVOUP (SECTEUR A VOCATION HABITAT)

ETAT ACTUEL
LE CONTEXTE



Maisons d'habitation au sud



Zone d'activité au nord est



Une mouillère à l'ouest



Les boisements en limite sud est du site

ETAT ACTUEL
LE SITE



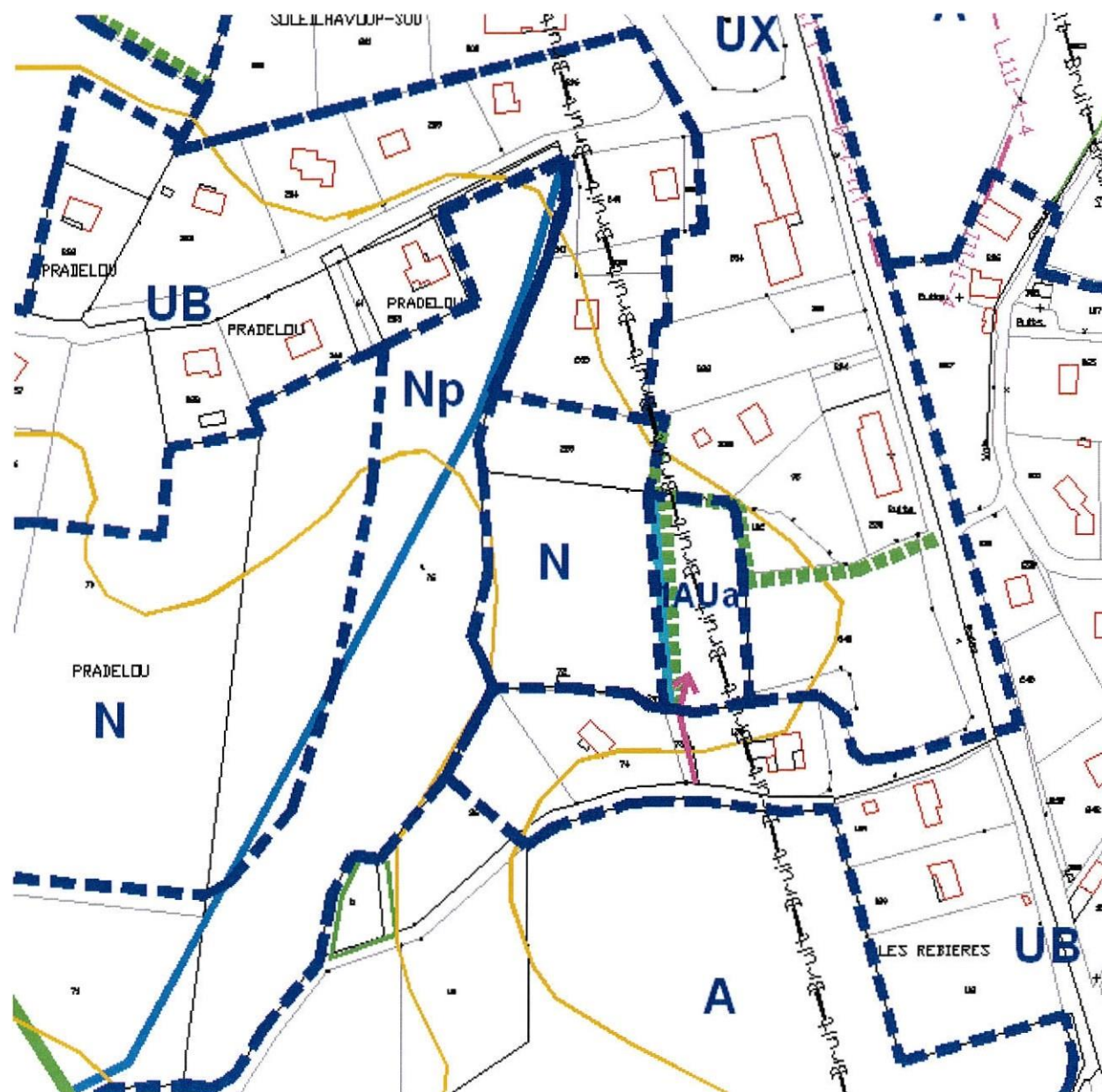
SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUa DE SOLEILHAVOUP (SECTEUR A VOCATION HABITAT)

ORIENTATIONS :

- préserver les boisements et les haies existants.
- Planter une haie bocagère d'essences locales et variées en limite basse de l'opération pour gestion des eaux pluviales
- Doubler cette haie par une noue pour la gestion des eaux pluviales (principe de limitation des rejets en dehors de l'opération).
- Traiter la transition avec la zone d'activité par une haie bocagère d'essences locales et variées.

Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé ou talweg existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou verger à créer. Voir orientations dans le texte
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer



SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUX DE SOLEILHAVOUP (ZONE D'ACTIVITES)

ETAT ACTUEL LE SITE



Maison au nord du site



Arbre isolé au milieu du site



Maison au sud du site



Haie en limite ouest du site

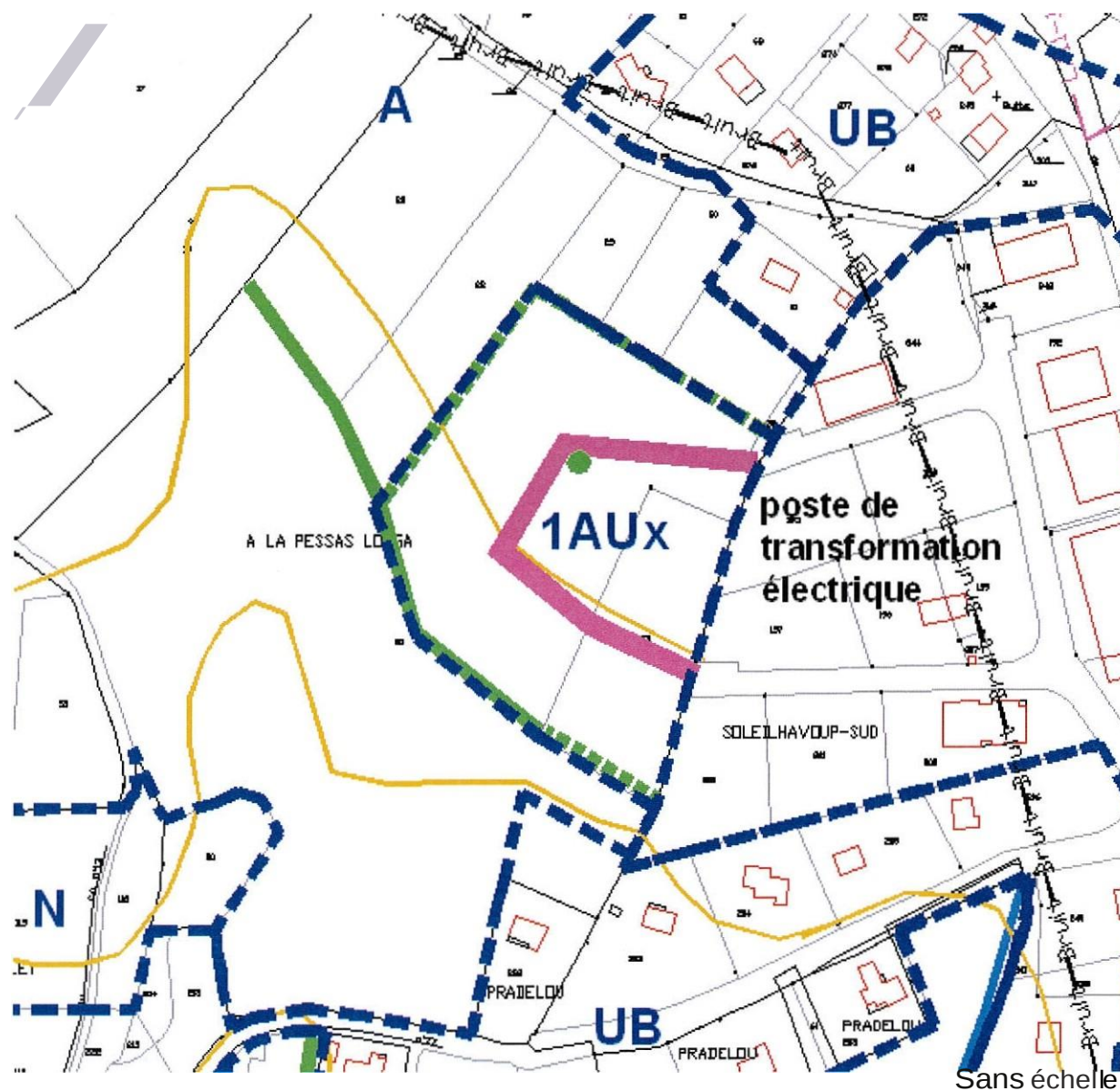
SECTEUR À AMÉNAGER : ZONE 1AUx DE SOLEILHAVOUP (ZONE D'ACTIVITES)

ORIENTATIONS :

- préserver les boisements et les haies existants.
- Compléter la trame bocagère pour assurer l'intégration dans le site, notamment en limite nord et sud, par rapport aux maisons existantes.
- Une voie en boucle, en liaison avec voirie existante
- Traitement du pluvial ?

Légende des orientations d'aménagement

	Courbe de niveau
	Cours d'eau ou fossé ou l'aiege existant drainant actuellement les eaux pluviales
	Noue à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Bassin à créer pour stocker les eaux pluviales avant infiltration ou avant rejet au réseau ou au milieu naturel en dehors de l'opération
	Boisement ou verger existant, à conserver
	Espace vert, boisement ou verger à créer. Voir orientations dans le texte
	Arbre isolé existant, à conserver
	Haie bocagère existante, à conserver
	Haie bocagère, à créer
	Voie à créer
	Liaison piétonnière, à créer



PLU DE NAVES
Orientations d'aménagement
Exemples

EXEMPLES D'AMENAGEMENT

CHEMINEMENTS
PIÉTONS
ET POCHES
DE
STATIONNEMENT



NOUES

⇒ Créer un réseau de noues paysagées, parallèles à la trame bocagère, conservée et complétée (voir exemple ci-dessous), ou parallèle à la voirie, pour :

- Gérer les eaux pluviales, les absorber au maximum sur place avant rejet au fossé en limite de l'opération. Objectif : le volume des eaux rejetées au fossé après aménagement ne doit pas excéder le volume des eaux avant travaux.
- Donner un cadre de vie paysagé aux nouveaux résidents
- Maintenir de la biodiversité dans les quartiers

⇒ Créer un espace tampon au point le plus bas : mieux qu'un bassin d'orage, préférer la solution d'une noue élargie.

Exemple ci-dessous (dimensionnement à adapter au projet)



EXEMPLES LOCAUX
D'HABITAT
GROUPÉ ET DE
LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX



EXEMPLES D'AMENAGEMENT

Logements locatifs
en bande



EXEMPLES LOCAUX D'HABITAT GROUPÉ ET DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Quartier Coteau à Vitry sur Seine

- Ilot 6. - Les sentes : Logements sociaux de l'OPH
- 49 logements dont 24 programmés dans le cadre de l'opération ANRU
- début des travaux prévus mai 2010 pour une livraison prévue en 2011



Vue de la rue du génie - rendu concours mars 2009 © DR



Perspective intérieur de l'ilot 6 - rendu concours mars 2009 © DR

NANTES –
BOTTIERE-CHÊNAIE
JARDIN PARTAGÉ

APPEL À PROJET
ECOQUARTIER
2009, LAURÉAT
PALMARÈS
DENSITÉ ET
FORMES URBAINES

